IL EST DE BON TON...

Il est de bon ton que le Français trouve toujours que ce qu'il y a de bien existe en dehors de chez lui. Nous sommes, par exemple, tous d'avis que l'Américain est un être extraordinaire, car, pour lui, les distances n'existent pas. C'est ce que, très spirituellement, du reste, nous a montré Abel Hermant, dans sa pièce « Les Transatlantiques » en faisant répéter aux descendants de l'Oncle Sam, cette parole restée fameuse : « Dieu ! que le monde est petit ! » Que diriez-vous donc si, nous Français, nous pouvions dire : « Dieu ! que les montagnes sont petites ! », et je crois que d'ici peu, cette parole sera vraie, même lorsqu'il s'agira de ce Géant, dont beaucoup parlent et que peu connaissent, le **Mont Blanc**.

Oui, bientôt, nous serons à même de dire cette parole. Et pourquoi ? Parce que quelque coin de la France que nous habitions, que nous ayons des jarrets d'acier, ou que nous soyons goutteux ou rhumatisants, nous arriverons au sommet de ce mont, jusqu'ici réservé à quelques élites privilégiés de la fortune. Tranquillement assis sur de moëlleux coussins de wagon, nous ne prendrons que la peine de regarder le merveilleux panorama qui se déroulera devant nos yeux éblouis. Et comme bientôt, vient le moment, où les mères de famille anxieuses se demandent ce qu'elles pourront bien faire pour être agréables à leur petit collégien, hésitant entre la mer, aux infinies bleutés ou les cimes alpestres dont l'air est si bon pour leur cher petit, ces mères de famille n'hésiteront pas, elles prendront le plus prochain train avec leur petite famille et sans fatigue se laisseront transporter jusqu'aux cimes les plus élevées.

Mais, direz-vous, en lisant ces lignes, ce sont là paroles de fou ou d'illuminé ! Point du tout, ni l'un ni l'autre, car c'est un jugement que vous avez prononcé en parlant de la sorte, sans compter sur le Progrès ; oui, le progrès, qui par l'audacieux génie des ingénieurs est arrivé à poser des rails sur les pentes les plus abruptes, jusqu'aux cimes les plus élevées. Et ce n'est pas un rêve de mon imagination dévergondée ! Vous pouvez aller voir, même voir et toucher, si vous êtes incrédules.

Prenez seulement le train qui vous amènera jusqu'au **Fayet** (Haute-Savoie), point terminus de la ligne P. L. M. Là, vous vous trouverez juste aux pieds du Mont Blanc, vieillard aux cheveux de neige, dont la tête se perd dans l'infini nuageux, et vous verrez un chemin de fer tordu comme une liane autour d'un arbre, qui vous amènera, dès cet été, sans encombre aucune, jusqu'au col de Voza, à une altitude de 1.700 mètres, sur un parcours de 8 kilomètres. Et alors vous pourrez vous dire que je n'étais pas si illuminé que vous vouliez bien le penser. Et ce col de Voza n'est qu'une première et bien modeste étape ; d'ici 2 ou 3 ans, vous pourrez gravir, grâce aux locomotives alertes du **Chemin de fer du Mont Blanc** et jusqu'au sommet, ce mont, que bien des gens, faute de mieux, regardaient du bout de leur lorgnettes, et escaladaient avec des prouesses d'imagination : ce mont célèbre entre tous et dont tous connaissent la phénoménale hauteur : **Le Mont-Blanc.**

ALPENSTOCK.

TRIBUNE PUBLIQUE

(Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.)

Un nouveau record

Tourcoing, 28 juin 1909.

C'est bien souvent au nom d'un « groupe » qu'on formule ses doléances dans le *Journal de Roubaix*. Pour moi, j'écris en mon nom seul, mais je suis certain que les personnes qui m'approuveront pourraient entr'elles former le plus important des groupes.

La semaine dernière, on réclamait au sujet des feuilles de contributions.

Aujourd'hui un autre fait se présente chez les cabaretiers. Ceux-ci, on le sait, paient la licence en quatre termes trimestriels. On ne leur fait pas crédit puisqu'ils paient trois mois d'avance. Le trimestre en cours expirera donc le 30 juin, c'est-à-dire mercredi prochain. Pourtant, chose extraordinaire et tout à fait incompréhensible s'il ne s'agissait d'un service administratif, j'ai déjà reçu un avertissement m'enjoignant à payer sous deux jours au plus tard ma licence du troisième trimestre 1909. C'est un peu violent ! On me met en demeure le 25 juin d'avoir à payer pour le 27 au plus tard, une chose que je ne dois qu'à partir du 1er juillet. D'habitude nous ne recevons les feuilles de licence que dans les premiers jours du trimestre. Pourquoi change-t-on cette fois ? Je déclare ici que je suis résolu à ne pas tenir compte de l'avis qui m'est parvenu et à ne payer ce que l'on me réclame qu'à l'échéance et non avant. Je conseille fortement à ceux qui sont dans mon cas de faire de même. Heureusement que les Banques et les propriétaires n'emploient pas le même système, sans quoi on finirait par payer ses dettes avant de les avoir contractées.

Un cabaretier qui consacre forcément chaque trimestre ses 270 premières chopes pour payer sa licence.

Les marchands de lait

Roubaix, le 28 juin 1909.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi de recourir à l'hospitalité de vos colonnes pour répondre à la lettre ouverte aux marchands de lait de Tourcoing parue dans votre journal du mardi 22 juin. Leurs réclamations sont fondées et justes, aussi bien pour les marchands de Tourcoing que pour ceux de Roubaix. S'ils veulent arriver à leur but, il faut qu'ils s'unissent et qu'ils fassent comme le Syndicat professionnel des débitants de boissons de Roubaix-Tourcoing et ses cantons, qu'ils se syndiquent, car cette association qui existe depuis une année est déjà une force et les administrations et les pouvoirs doivent compter avec eux. Nous pouvons faire comme eux si nous voulons.

S'ils croient mes raisons bonnes, il suffira que les marchands de lait au détail de Roubaix-Tourcoing se réunissent pour créer un syndicat professionnel. Que cette lettre leur serve de convocation ; je leur donne rendez-vous pour mardi 30 juin, à cinq heures du soir, au *Café Français*, Grande-Rue, 34. Nous verrons si nous pouvons nous entendre et défendre nos intérêts.

Avec mes remerciements, recevez, Monsieur le Directeur, mes sincères civilités.

Un marchand de lait.

Les concours de fin d'année du Conservatoire de Roubaix

Roubaix, le 29 juin 1909.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Maintenant que les concours de solfège de notre Conservatoire de musique sont terminés, notre éminent directeur, M. Kouzul, ne pourrait-il, d'accord avec la Commission administrative, élaborer le projet de rendre publics les concours d'instruments comme cela se fait ailleurs, du reste ?

Nous ne voyons pas très bien ce qui pourrait s'y opposer. La coquette salle Destombes servirait à merveille. De cette façon les épreuves se dérouleraient au vu et au ou du public et personne n'aurait rien à dire, bien que nous n'ayons jamais douté un seul instant de l'honorabilité de Messieurs les membres du jury.

D'ailleurs la question n'est pas là. Vu l'importance et l'extension que prend actuellement notre Conservatoire, il importe tout d'abord, d'affranchir dans leur jeune : : nos futurs artistes.

Nous avons le ferme espoir que notre sympathique directeur, toujours si intéressé lorsqu'il s'agit d'art musical, prendra notre demande en considération.

Recevez, Monsieur le Directeur, nos respectueuses salutations.

L. K... et JULES S...

A la ducasse de Wattrelos

Roubaix, le 28 juin 1909.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi de protester contre la façon dont sont imposés, cette année, les forains et les commerçants à la ducasse de Wattrelos. Pour une petite voiture de trois mètres à usage de friture j'ai payé un franc par jour et les plus grands établissements sont augmentés proportionnellement. C'est beaucoup trop. Ce n'est pas parce que la ville de Wattrelos est pauvre qu'elle doit se rattraper sur les malheureux forains et commerçants de passage ; c'est simplement le moyen d'étrangler la ducasse de Wattrelos.

En vous remerciant de votre hospitalité, je vous présente, Monsieur le Directeur, mes bien empressées salutations.

Un commerçant mécontent.

La rue de Nice à Tourcoing

Tourcoing, 29 juin.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Nous venons faire appel à la grande publicité de votre journal pour protester contre le projet de la ville de Tourcoing de déclasser la rue de Nice, ainsi qu'il en a été question au Conseil municipal de dimanche dernier.

La rue de Nice, ou plutôt la partie de la rue de Nice que l'on voudrait déclasser, va de la barrière de l'Epinette jusqu'au territoire de Mouvaux, le long de la ligne du chemin de fer ; c'est le seul moyen de communication entre Tourcoing-les-Francs et l'Epinette et par suite avec le nouveau boulevard de Lille à Tourcoing. De plus cette rue est fréquentée et par les ouvriers et par les voituriers. Enfin, sur la partie de cette rue se trouvant sur Mouvaux, des maisons sont déjà bâties.

La ville de Tourcoing a si bien compris l'utilité de cette rue que d'elle-même, sans aucune demande, elle l'a classée en 1902.

Pourquoi donc maintenant procéder à son déclassement ? Parce que, ainsi que cela ressort de la délibération du Conseil municipal, le propriétaire de l'entrée de la rue voudrait obtenir un raccord avec le chemin de fer. Depuis quand l'intérêt particulier passe-t-il avant l'intérêt général ?

Nous nous faisons les interprètes de tous les plaignants, en vous demandant de vouloir bien être assez aimables d'insérer notre protestation dans votre tribune publique. C'est le seul moyen que nous ayons.

Un adjoint du reste, M. Flament, a déjà pris notre défense au Conseil municipal.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec nos vifs remerciements, nos salutations distinguées.

Un groupe d'habitants de Tourcoing-les-Francs.

PETITE CORRESPONDANCE

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE GRATUITEMENT SOUS CETTE RUBRIQUE, LES RÉPONSES AUX DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS.

N.J. 224 D. — Hôtel Pierre-Catteau, rue du Grand-Chemin. —— *A.D. 55.* — Quel est l'objet de cette société ? —— *Bijou-Cumul.* — Le cumul n'est pas interdit par la loi dans ce cas. —— *Deux entêtés.* — Non, la grand'mère vient avant. —— *M.C. Roubaix.* — 1. Oui ; 2. Il en est de plus importantes. —— *Poète.* — Un an d'après l'usage le plus communément adopté. —— *Une Cominoise.* — Il nous paraît difficile de « réparer des ans l'irréparable outrage ». —— *A.B.Y.3.* — Non, le titre est personnel et ne s'obtient qu'à la suite des concours de sortie des écoles spéciales, polytechnique, centrale, arts et métiers.

Un ignorant de 20 ans. — 1. Vous pouvez absolument faire ce commerce sans crainte ; 2. Il faudra payer patente ; 3. Non ; 4. Faites de la publicité ; adressez-vous au *Journal de Roubaix*, on vous y fournira tous les renseignements désirables. —— *G.U.* — 1. Non ; vous n'avez qu'à vous rendre compte avant d'acheter ; 2. Vous pouvez vraiment le brasseur qui devra s'arranger avec son sous-locataire, le cabaretier. —— *F.E. 61.* — Entre 21 et 22 ans ; autrement dit, dans l'année de votre majorité. —— *A.L. 63. Roubaix.* — 1. Oui ; 2. Un cabaretier a le droit de refuser l'accès de son cabaret à qui il lui plaît ; 3. Ce que veut le cabaretier ; 4. Oui. —— *Un lecteur du « Journal de Roubaix » depuis 24 ans.* — Si vous êtes dans le besoin, vous avez le droit de demander une pension alimentaire. Ne vous inquiétez pas des questions de domicile, elles n'ont aucune importance. Vous n'avez qu'à écrire à M. le Procureur de la République à Lille, pour solliciter à cet effet l'Assistance judiciaire. —— *A.B. 17.* — Pour transférer un cabaret dans la même ville, faire une déclaration à la Mairie et à la régie. —— *Premier boucher.* — Oui. —— *M.D. 460.* — A notre avis, vous devez prévenir 3 mois à l'avance ; mais la question est discutable. —— *Un cabaretier ennuyé.* — Oui, à notre avis. —— *D.J.B.N.* — Un locataire n'a pas le droit de se perpétuer sans droit dans une maison jusqu'à ce qu'il ait trouvé une autre habitation. Payant son loyer au mois, il semble, sauf exception, qu'il suffise de lui donner congé un mois à l'avance. Voyez pour cela un huissier qui fera le nécessaire. —— *E.C.D.* — Vous ne devez payer que le compte juste livré et, pour la contenance, il suffit de faire le calcul du rapport entre les contenances des anciens fûts aux nouveaux. —— *L.G.* — Il n'y aura pas d'impôt, mais seulement un timbre à mettre pour une pancarte. —— *N° 23.4.* — Il y a bail à l'année, en vertu de l'usage des lieux qui font loi. Vous devez prévenir 3 mois avant la fin de l'année, c'est-à-dire 3 mois avant fin juin.

G.H. 48. — Maladies de la gorge et du nez, dispensaire Saint-Camille, rue de la Bassée, 3, à Lille ; consultations gratuites les mardi et samedi, à 9 h. 1/2 du matin. —— *Togo 131.* — 1. La requête des hypothèques est publique, en ce sens, que toute personne peut s'en faire délivrer un extrait ; 2. Vous n'avez qu'à vous adresser au bureau du conservateur des hypothèques de la circonscription où sont situés les immeubles ; 3. Cela varie, mais n'est ordinairement pas élevé ; on vous y renseignera d'ailleurs à l'avance. —— *X.Y.Z.* — Cette pièce n'a pas à être enregistrée ; mais sa valeur peut être contestée. —— *Téoul.* — Non à moins que l'on ne puisse dire qu'elle a agi dans l'intérêt du ménage, en vertu du mandat que toute femme mariée est censée recevoir de son mari, en vertu d'une jurisprudence constante. —— *V.P.* — A notre avis, non. —— *V.B. 100.* — Oui, à moins que vous ne soyez commerçant, qu'elle ne le soit pas et que la créance soit une créance résultant de livraisons de marchandises. —— *E.R.C.* — 1. Oui, surtout si vous le stipulez ; 2. Oui ; 3. Oui. —— *Oscar 4.* — On vous remettra aux guichets les formules nécessaires que vous n'aurez qu'à remplir. —— *L'heure inquiétée.* — A notre avis, vous avez le droit de toucher. —— *Droit.* — Vous n'avez rien à craindre, si vous payez régulièrement. —— *Gellob.* — 1. Oui ; 2. Cela dépend du genre d'invitation. —— *J.D.Tq.* — 1. Vous pouvez, pour diffamation, assigner devant le juge de paix du domicile de votre adversaire. Les frais ne sont jamais très élevés.

NE PASSEZ PAS A LILLE
sans regarder attentivement les étalages de
MINET FRÈRES
Tailleurs et chemisiers, 6, rue des Manneliers. (Grande-Place de Lille). Suprême élégance. 46

Concerts et Spectacles

ESPÉRANTO & MUSIQUE

Le Conservatoire de musique de Valence (Espagne), va fêter, sous peu, son trentième anniversaire dont la date coïncide avec la grandiose exposition régionale qui va s'ouvrir en cette ville. A cette occasion, il organise un grand concours international de musique auquel seront attribués de nombreux prix consistant en magnifiques objets d'art et en espèces.

Le reglement de ce concours, afin d'en éviter la traduction en sept ou huit langues différentes, a été rédigé et imprimé en Esperanto, puis adressé à tous les consuls ou groupes espérantistes, avec mission d'en donner connaissance, aux intéressés, par la voie de la presse ou par tous autres moyens dont ils pourraient disposer.

Les musiciens de notre région qui désireraient prendre part à ce concours peuvent, pour tous renseignements, conditions d'admission, épreuves diverses, récompenses, etc., etc., s'adresser ou écrire (en joignant un timbre pour la réponse), au consul espérantiste, rue du Moulin, 86, à Roubaix, qui se fera un plaisir de répondre gracieusement à toutes les demandes qui pourront lui être adressées.

ORGUE

—— *Le concert de la Musique municipale.* — L'Harmonie municipale donnera jeudi prochain 1er juillet, à 8 h. 1/2, sur le kiosque de la Grand'Place, sous la direction de M. A. Lardinois, un concert dont voici le programme :

Première partie : Marche militaire (H. Gadenne) ; Fantaisie sur Samson et Dalila (Saint-Saëns) ; Frivolité, polka pour piston (J. Roux. — Deuxième partie : Les Cloches de Corneville, fantaisie (Planquette) ; Gavotte, X... ; Mazurka de concert X...

LE MAUVAIS SANG sera promptement purifié par l'emploi du **Rob dépuratif Noyon.** Nombreuses guérisons. Pharmacies Noyon, rue de Lannoy, 296, et rue de Flandre, 111, Roubaix. 68123

CHEMIN DE FER DU NORD

Trains mis en marche tous les jours, à partir du 1er juillet

Lille-Hazebrouck-Calais-Boulogne. — Tr. léger 2201. — Ce train avant déjà lieu tous les jours, entre Lille et Hazebrouck, et les samedis et dimanches entre Hazebrouck et Calais, sera mis en marche tous les jours de Lille à Calais.

Il est rappelé que ce train part d'Hazebrouck à 6 h. 43 m. en prolongement de celui arrivant de Lille à 6 h. 34, dessert toutes les stations et haltes intermédiaires entre Hazebrouck et Calais où il arrive à 6 h. 21 matin.

Train express 2205 comportant les trois classes sera mis en marche de Lille vers Calais et Boulogne aux heures ci-après :

Lille, d. 7 h. 10 m. ; La Madeleine, d. 7 h. 21 ; Armentières, 7 h. 38 (l'arrêt à La Madeleine et à Armentières est prévu pour prendre des voyageurs sans en titres et pour en descendre) ; Hazebrouck, a. 8 h. 03, d. 8 h. 06 ; Saint-Omer, a. 8 h. 24, d. 8 h. 27 ; Calais, a. 9 h. 01, d. 9 h. 08 ; Marquise, a. 9 h. 33 ; Wimille, a. 9 h. 44 ; Boulogne-ville, a. 9 h. 54.

Train express 2242 comportant les trois classes sera mis en marche d'Etaples vers Boulogne, Calais, Lille et Tourcoing aux heures ci-après :

Etaples, d. 6 h. 40 m. ; Hesdigneul, a. 6 h. 57, d. 6 h. 58 ; Boulogne-Tint., a. 7 h. 10, d. 7 h. 13 ; Wimille-Wimereux, a. 7 h. 19, d. 7 h. 21 ; Marquise-Rinxent, a. 7 h. 31, d. 7 h. 33 ; Calais, a. 7 h. 57, d. 8 h. 02 ; Saint-Omer, a. 8 h. 33, d. 8 h. 39 ; Hazebrouck, a. 8 h. 58, d. 9 h. 01 ; Bailleul, a. 9 h. 16, d. 9 h. 17 ; Armentières, a. 9 h. 29, d. 9 h. 31 ; Lille, a. 9 h. 52, d. 9 h. 58 ; Croix-Wasquehal, a. 10 h. 08, d. 10 h. 09 ; Roubaix, a. 10 h. 13, d. 10 h. 14 ; Tourcoing, a. 10 h. 18.

SPA. HOTEL DE FLANDRE Confort moderne Vaste jardin 68144

Les Kermesses de l'arrondissement de Lille

4 juillet. — Moulins-Lille, Annœullin, Ascq, La Bassée, Le Maisnil, Lys-lez-Lannoy, Marcq-en-Barœul, Santes, Verlinghem.

11 juillet. — Lille-Saint-André, Lille-Saint-Maurice, (extra-muros), Annappes, Comines, Erquinghem-sur-la-Lys, Fromelles, Willems.

18 juillet. — Lille-Saint-Michel, Haubourdin, La Madeleine-lez-Lille, Neuville-en-Ferrain, Pérenchies, Thumeries.

25 juillet. — Lille-La Madeleine, Faches, Phalempin, Tourcoing.

POUDRE et CIGARETTES ESCOUFLAIRE contre
ASTHME
Bronchite Chronique
EMPHYSÈMES et toutes les OPPRESSIONS
GUÉRISONS RADICALES dans des cas où tous les autres remèdes avaient échoué.
Dr CH. ESCOUFLAIRE, à BAILLEUL (Nord) envoie GRATIS et FRANCO sa NOTICE d'ESSAI avec NOMBREUX CERTIFICATS de GUÉRISONS

Communications

ROUBAIX. — Théâtre d'Amateurs. — Ce soir, mercredi, à huit heures et demie, cours de diction, au siège, 130, rue de Lannoy.

—— **Cercle Moderne.** — Ce soir, à huit heures et demie, réunion du Comité. Questions très importantes pour les voyages d'Ostende, Blankenberghe et Anvers.

TOURCOING. — Fanfare du Point-Central. — Aujourd'hui, 30 juin, répétition générale. Demain jeudi, à huit heures et demie, concert sur la Grand'Place.

OSTENDE (Belgique)
La Reine des plages, Bains de mer, Kursaal magnifique, Hippodrome Wellington, 28 journées de courses, Fêtes sportives, Courses d'automobiles, régates, tir aux pigeons, polo, golf lawn-tennis. Cure thermale, Eaux artésiennes et médicinales, Ninkhall du parc Léopold.
Une collect. de cartes post. illustr. est envoyée gratis et franco sur demande adressée à l'Administr. communale. 137

INSTITUT D'ELECTROTHÉRAPIE DE TOURNAI
CLINIQUE DU DOCTEUR LENTZ
120, boulevard des Nervions. — Téléphone n° 514.
Traitements spéciaux : Haute Fréquence ; Traitement de la goutte, de l'artériosclérose, neurasthénie. Bains de Lumière et Hydroélectriques : Arthritisme, rhumatisme, obésité, etc. — Rayon X. 26

BELGIQUE

A LA CHAMBRE

Séance de mardi

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Nerincx, vice-président.

Budget de l'agriculture

M. Debunne (en flamand) se plaint de l'absorption graduelle de la petite propriété par les gros capitalistes terriens. De là vient l'exode continuel des campagnes vers les grands centres.

M. de Gellinck d'Elseghem demande la révision de la procédure en expropriation. Il réclame des subsides plus importants pour la voirie vicinale et insiste à nouveau, pour obtenir la prompte réorganisation de la police rurale. Enfin, il voudrait voir le gouvernement intervenir pour faire respecter les règles de l'hygiène dans les campagnes.

La question militaire

M. Bertrand. — J'ai consenti à retarder mon interpellation sur la suppression du remplacement pour la discuter au cours du projet militaire que le gouvernement a promis de déposer avant la fin du mois.

Or, nous sommes demain à la fin du mois et je voudrais savoir ce que le gouvernement compte faire ?

M. le ministre de l'intérieur. — Je m'en réfère à ce que j'ai déjà dit. M. le président aurait désiré une précision plus grande quant à la date du dépôt de la proposition. Il continue à espérer que le projet pourra être déposé au cours de cette session. Je n'en ai aucune espèce de doute. Il n'y a qu'une question de principe à admettre, du reste. De nouveau, je promets de déposer prochainement notre projet.

M. Gravis (fait personnel). — M. Debunne vient de dire que j'étais probablement ivre lorsque j'ai affirmé que, pendant la bonne saison, les ouvriers flamands gagnent 5 francs par jour. Il est regrettable que M. Debunne introduise ici des mœurs déplacées. (Très bien à droite.)

M. Debunne. — En flamand, l'expression n'a pas la même signification qu'en français. Je n'ai pas eu l'intention de vous blesser. Si nos ouvriers gagnaient non pas 5 francs mais 3 francs par jour, ils ne s'expatrieraient pas, chaque année, pendant plusieurs mois. Vous avez dit une inexactitude.

M. Gravis. — Tout ce que je veux savoir c'est s'il est permis de dire à un collègue qu'il est ivre. (Bruit.)

M. le président. — L'incident est clos.

M. Monville. — Je demande que l'incident soit supprimé aux « Annales » et au « Compte rendu analytique ». (Très bien à gauche.)

M. Monville demande que quand le bureau use de la faculté de supprimer certaines expressions aux comptes rendus officiels, il prenne l'avis des intéressés.

M. Debunne. — Je n'ai pas dit que M. Gravis fut ivre. J'ai simplement rapporté des paroles qui m'ont été dites par les ouvriers. Ceux-ci, dans leur langage expressif, m'ont demandé : « L'homme qui a dit cela à la Chambre n'était-il pas ivre ? » C'est tout. Qu'y a-t-il là de désobligeant ?

M. Vandervelde. — J'étais tout d'abord disposé à blâmer M. Debunne, mais après les explications qui viennent d'être données, je pense que nous serons tous d'accord pour faire disparaître l'incident aux « Annales ».

M. le président. — L'incident est clos.

Reprise du débat

M. Hanssens ne s'oppose pas à ce qu'on accorde des subsides aux syndicats agricoles libres. Mais il faudrait que ces syndicats fissent la preuve de leur valeur.

L'orateur constate d'autre part que les campagnes sont admirables et que si le gouvernement y faisait quelques réformes sociales, tout serait parfait.

Il conteste enfin les théories de M. Wauters.

Le livre gris

M. Vandervelde demande pourquoi le Livre gris, contenant la correspondance entre l'Angleterre et la Belgique au sujet du Congo, n'a pas été, conformément aux usages, publié en même temps à Bruxelles et à Londres.

M. le Ministre des affaires étrangères. — La publication et la communication de ces documents aux membres de la Chambre aura lieu dans quelques jours.

Reprise du débat

M. Le Paige se félicite des grands services que les associations agricoles rendent aux campagnes ; il serait donc juste d'augmenter les subsides d'encouragement.

M. Hoyois réclame un crédit spécial pour l'assurance mutuelle contre la grêle.

M. le ministre de l'intérieur propose de limiter le temps de parole à 10 minutes.

M. Hellinckx proteste. La question agricole est tellement importante qu'il faut accorder au moins 20 minutes aux orateurs pour développer leurs idées.

La proposition de M. le ministre est adoptée.

M. Nolf se plaint de la rigueur des mesures restrictives à l'entrée du bétail et demande que l'on accélère le débarquement des bestiaux importés. Il appuie ensuite les pétitions qui sollicitent des mesures de protection en faveur de l'industrie houblonnière.

Un manifestant expulsé

M. Hellinckx signale le manque de surveillance dans les abattoirs et parle des dangers auxquels nous expose la politique douanière française. Grâce au gouvernement catholique, la Belgique peut devenir un des plus riches pays du monde.

Un spectateur des tribunes réservées, enthousiasmé par la parole enflammée du député de Roeselberg, applaudit énergiquement. On l'expulse aussitôt au milieu d'une vive hilarité.

M. Ant. Delporte répond à M. Jourez qui s'est plaint des captations de sources opérées par l'intercommunale des eaux dans l'arrondissement de Nivelles.

L'orateur fait ressortir la nécessité de ces travaux en vue de l'alimentation de l'agglomération bruxelloise.

La séance est levée.

AU SÉNAT

Séance du mardi 29 juin

Présidence de M. Simonis, président. — La séance est ouverte à 2 heures 20.

Budget de la guerre

M. de Merode (par motion d'ordre) se défend d'avoir prononcé un réquisitoire contre le ministre de la guerre. Je me suis borné, dit-il, à attirer l'attention du Sénat sur l'insuffisance de nos effectifs dans la cavalerie et l'artillerie. On peut honorer le ministre et critiquer une organisation qui n'est pas son fait.

M. Finet. — Il y a trois ans, à propos des fortifications d'Anvers, j'ai attiré l'attention du ministre de la guerre d'alors sur l'infériorité de notre artillerie de campagne, par rapport à ce qui se passe en France et en Allemagne. L'orateur résume son discours d'alors à l'intention du ministre actuel. Il demande si la situation d'il y a trois ans s'est modifiée.

M. Van der Kelen déclare que le service personnel demeure toujours inscrit au programme du parti libéral. Il parle ensuite de l'équipement et de l'armement militaires.

M. Steurs réclame la modification de l'article 46 de la loi sur la milice, article relatif aux causes d'exemptions des miliciens. Les noms devraient être remplacés par des numéros.

M. Hellebaut répond aux orateurs qui ont critiqué la loi sur les pensions. Le projet qui sera déposé bientôt remédiera à certaines situations fâcheuses. Ainsi, l'officier arrivé à l'âge de 55 ans, aura une pension calculée sur la base de 40 années de service. Quant aux musiciens, M. le Ministre annonce que des mesures en leur faveur seront prises bientôt.

En répondant à M. de Mérode, M. le Ministre remercie ce sénateur de la délicate attention qu'il a eue de protester contre l'interprétation donnée par un journal de la capitale à son discours. Quoi qu'on en ait dit, nos escadrons sont en mesure de faire l'école de guerre. Je reconnais la situation fâcheuse où se trouve la cavalerie ; mais les chefs de corps s'efforcent de tirer le meilleur parti possible des éléments dont ils disposent. L'instruction de nos cavaliers ne laisse rien à désirer. Je déclare que nos hommes sont suffisamment entraînés. Le dernier raid militaire a donné des résultats admirables. Nos chefs de corps ont prouvé une fois de plus qu'ils ont droit à toute notre confiance. (Très bien ! sur tous les bancs.)

L'orateur promet au Sénat d'examiner les réclamations formulées en vue d'exonérer les élèves des écoles de brasserie.

Il répond à Mgr Keesen qu'il ne discutera pas le fond de la question militaire. Mais je m'élève contre deux assertions de l'honorable sénateur en ce qui concerne les préventions des familles contre ce qu'il a appelé l'atmosphère de la caserne. (Très bien ! très bien ! à gauche.) Nos chefs de corps font tout ce qui est possible pour faire respecter les consciences des miliciens. (Très bien ! très bien ! à gauche.)

Jamais les aumôniers ne m'ont formulé de plaintes. (Très bien ! à gauche.) En ce qui concerne l'affiliation des officiers aux Loges maçonniques ou autres associations, les instructions du général Pontus sont toujours debout. Nos officiers ne s'affilient pas à des sociétés politiques, à des sociétés comportant des engagements contraires aux devoirs militaires.

M. le Ministre revient sur les incidents de l'Ecole militaire. Il exprime ses regrets de devoir revenir sur ces pénibles incidents, d'autant plus que M. Vandervelde a considéré la discussion comme close.

Au moyen de documents incontestés, j'ai demandé, dit M. le Ministre, si l'élève dont il s'agit a donné librement sa démission. Au sens strict du mot, il n'a pas été provoqué en duel ; probablement des camarades l'ont engagé à aller sur le terrain. Cela est possible. Mais aucun officier, l'autorité de l'Ecole n'est pas intervenue pour pousser cet élève en duel.

L'inspecteur des études dont on a parlé dans ces débats, n'a eu qu'un seul mobile, je le répète : venir en aide à un malheureux. Il est bien mal récompensé de ses sentiments généreux.

Quoi qu'on en ait dit, poursuit M. Hellebaut, il n'y a pas eu de duel en janvier 1908. La bonne foi de M. Elbers a été surprise. L'élève défunt dont M. Elbers a parlé est mort à Anvers. Dans une passe d'escrime, à la salle d'armes, il a été blessé ; il a été pendant trois semaines à l'hôpital, où il est mort. Il n'a pas été question de duel, en aucune façon.

L'honorable M. Elbers, dit M. le Ministre, n'a pas été mieux inspiré quand il a parlé de l'élève X... Le père de ce malheureux a été tué par une locomotive. Cet événement horrible a déprimé ce jeune homme, l'a rendu neurasthénique, en quelque sorte idiot. Hélas ! on a constaté que le malheureux était victime de taquineries ; cela se produit partout à l'égard des diminués, des malheureux.

Alors, l'autorité de l'école a pris ce malheureux sous sa protection. (Cris : Elle a bien fait !) Voilà à quoi se réduit toute cette affaire.

Quant aux convictions militaires, dit M. Hellebaut, elles sont respectées dans l'armée. Il n'y a là ni parias, ni privilégiés. Les avantagés, ce sont les plus méritants. Je le proclame hautement, l'esprit de justice règne dans tous les degrés de l'armée ; si l'on me signalait des faits contraires à cet esprit, je les blâmerais immédiatement. (Très bien ! à gauche.)

M. Elbers. — Je tiens à le déclarer très franchement : si j'avais su que le père de l'élève X... était mort dans un accident de chemin de fer, je n'aurais pas parlé du cas de son malheureux enfant. Je m'en excuse donc. Quant aux autres faits, j'ai été l'objet, à ce propos, d'attaques violentes de la part d'un journal. C'est une goutte d'eau sur un imperméable. Je maintiens ce que j'ai dit de l'élève qui est mort des suites d'un duel. Cette rencontre a eu lieu le 15 janvier 1905 ; le médecin était présent à l'école. Le duel a eu lieu à la suite d'une affaire de mœurs. Une enquête a eu lieu ; les faits ont été étouffés. C'est un de ceux qui étaient inculpés dans l'affaire de mœurs qui a porté le coup à celui qui a divulgué les faits. Ah ! je sais que je n'aurai pas raison devant cette assemblée, surtout quand il s'agit de l'armée...

M. Hellebaut. — Si vous aviez raison, je vous donnerais raison.

M. Elbers. — Voulez-vous déposer le dossier de l'affaire de mœurs ?

M. Hellebaut. — Je ne le connais pas.

M. Elbers. — Les prévenus ont été aux arrêts pendant quinze jours.

M. Hellebaut. — Je n'en sais rien. Je dis qu'il n'y a pas eu de duel. Il n'y avait là, à cet assaut, ni médecin ni témoins.

M. Elbers. — Je dis que les prévenus de l'affaire de mœurs ont été enfermés durant plusieurs semaines ; l'un d'eux a déserté. Je maintiens ce que j'ai dit. Pourquoi l'élève Van Dyck a-t-il été obligé de démissionner ? L'inspecteur des études a dicté, au domicile de Van Dyck, sa démission, à huit heures du soir.

M. Hellebaut. — Je ne reviens pas sur les faits. M. Elbers n'a rien renversé de mes affirmations.

M. Vandewalle (de la gauche) déclare émettre un vote affirmatif sur le budget de la guerre pour témoigner sa confiance et sa sympathie à M. le Ministre de la guerre.

Le budget est adopté par 61 voix contre 7 et 13 abstentions.

Le Sénat s'ajourne jusqu'au 13 juillet.

LE LOCK-OUT D'ÉCAUSSINES

Lundi, on a affiché dans les dix-huit carrières frappées par le lock-out la nouvelle réglementation du travail élaborée par l'Association des maîtres des carrières. Il en résulte : 1. que le tarif actuellement en vigueur pour la façon des pierres est remplacé par celui de Soignies ; 2. que l'épincage des pièces sera fait aux pièces par les tailleurs de pierres ; 3. qu'il sera défendu aux ouvriers de s'absenter des chantiers sans autorisation ; 4. que tout élément étranger sera exclu dans l'examen des conflits entre patrons et ouvriers.

Les syndicats des carriers socialistes n'admettront pas ce nouveau contrat de travail ; voici l'ordre du jour qu'ils avaient préalablement adopté :

« Les comités des syndicats des carriers de Marche et d'Ecaussines, statuant sur la situation créée aux ouvriers de carrières sans exception de profession de par la menace faite par les patrons d'imposer un règlement d'atelier sans consulter aucun ouvrier, estiment que la cohésion ouvrière seule peut arriver à empêcher que cet attentat prémédité soit un fait accompli ».

Les ouvriers carriers non socialistes vont adresser un manifeste au pays, établissant la véritable cause du conflit et montrant toute la tyrannie et les atteintes à la liberté des dirigeants du syndicat socialiste en ces dernières années.

Le conseil de l'industrie et du travail s'est réuni à Soignies pour rechercher les moyens d'aplanir le conflit.

NAVIRE ABORDEUR ARRÊTÉ

Londres, 29 juin. — On se rappelle que le vapeur belge « Prince-Albert-de-Belgique », était entré en collision, le 17 juin, au large d'Alméria (Espagne), avec le chalutier espagnol « Santa-Theresa », et l'avait coulé. Peu de temps après, il abordait encore un navire dragueur anglais, lui causant de sérieuses avaries. Il continuait alors sa route sans se préoccuper du sort des navires avec lesquels il était entré en collision.

Sur mandat d'arrêt lancé par l'Amirauté anglaise, le « Prince-Charles-de-Belgique », vient d'être arrêté au large de Douvres. Le mandat d'arrêt était entre les mains des officiers de la douane de Douvres, qui, ayant eu connaissance du passage devant Gibraltar, le 20 juin, du navire belge, l'attendaient au passage.

Le « Prince-Charles-de-Belgique » ayant été signalé hier matin, deux officiers de la douane prirent place dans une chaloupe et se firent conduire à bord du vapeur belge. Le capitaine fut très surpris de l'arrestation de son navire, mais il ne fit aucune difficulté pour l'amener dans le bassin de Douvres. L'arrestation, comme d'ailleurs, cela s'imposait, a été effectuée dans la limite de trois milles.

Vols dans les trains internationaux

Sur un express circulant entre la Hollande et Paris, viâ Anvers-Bruxelles, une malle a été ouverte en cours de route et des bijoux qu'elle renfermait ont disparu.

Un paquet de dentelles, d'une valeur de 2,350 francs, expédié de Londres, à destination de Cologne, a été volé, durant le parcours.

Dans un wagon de messageries, circulant entre Mons et Anvers, on a constaté la disparition d'une pièce d'étoffe de